

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2021

VISANT À RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU NUMÉRIQUE EN
FRANCE - (N° 3730)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° CD82

présenté par

M. Lachaud, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 2

À l'alinéa 1, supprimer les mots :

« en informatique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à élargir à toutes les formations d'ingénieurs (et pas seulement les ingénieurs en informatique) le module relatif à l'éco-conception et à intégrer dans les formations d'ingénieurs un module relatif à la réparation et au réemploi des produits, notamment ceux comprenant des éléments électriques ou électroniques.

La lutte contre l'obsolescence programmée passe également par la possibilité pour chacun de pouvoir faire réparer ses objets, son smartphone, son ordinateur.

Seulement, comme l'explique le sociologue Razmig Keucheyan, les réparateurs ont disparu dans notre pays. En 10 ans, la moitié ont fermé boutique. Il est donc urgence de renforcer la formation à la réparation des biens, notamment ceux électriques et électroniques.

De plus, un mouvement est en train de naître : celui des Repair Café, dans les centres-villes, où les réparateurs montrent de l'engouement à partager leur savoir-faire. Ce mouvement, issu de la société, doit être encouragé et développé, structuré.